

HISTOIRE THEME 3 - L'ÉTAT À L'ÉPOQUE MODERNE

QUESTION 1 - L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT DANS LE ROYAUME DE FRANCE (5H)

Cette séquence est en partie construite sur la base des propositions de **M. Bastien ROCHÉ**, collègue enseignant d’histoire-géographie du Lycée Clémence Royer de Fonsorbes (31), et de notre réflexion commune sur la manière d’y articuler travaux de groupe et expression orale. Je le remercie.

Questions	Mise en œuvre
<p>L’affirmation de l’État dans le royaume de France</p>	<p>Ce chapitre vise à montrer l’affirmation de l’État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu’à caractériser la monarchie française.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle de la guerre dans l’affirmation du pouvoir monarchique ; - l’extension du territoire soumis à l’autorité royale ; - le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; - le développement de l’administration royale, la collecte de l’impôt et le contrôle de la vie économique ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l’autorité royale. <p>Points de passage et d’ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1539 : L’ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. - Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. - Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour. - L’Édit de Nantes et sa révocation.

OBJECTIFS METHODOLOGIQUES

- Contextualiser (Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes) = APPROCHE HISTORIQUE
 - S’exprimer à l’oral, travailler en groupe, faire des recherches.
- Rédiger une réponse à une question problématisée en respectant la méthode.
 - Décrire et expliquer une image.
 - Présenter un document de manière approfondie.

DATE ET FORME DE L’ÉVALUATION FINALE :

➔ Réponse à une question problématisée = évaluation finale du thème

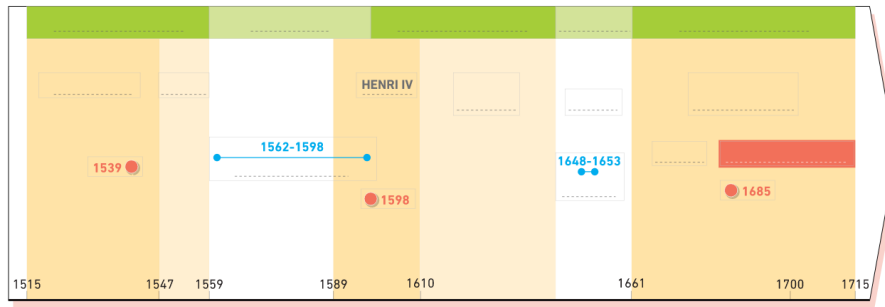
[ACCROCHE] Comparaison de 2 tableaux : *Louis XIV en costume de sacre* par H. Rigaud (1701) / *La chambre des communes* par P. Tillemans (v. 1710) :

La France et l’Angleterre ont développé, au XVII^{ème} siècle, **2 modèles politiques différents** :

- En France, le pouvoir royal se renforce : l’autorité est personnelle, héréditaire, « absolue ».
- En Angleterre, le pouvoir paraît plus partagé, et l’autorité du roi est limitée.

➔ Au XVI^{ème} siècle encore, l’**ÉTAT** français (autorité souveraine qui s’exerce sur un territoire et sa population) était toutefois régulièrement contesté...

PROBLÉMATIQUE - Comment l’État s’est-il affirmé en France aux XVI^e et XVII^e siècles ?



Frise chronologique distribuée (à compléter au fur et à mesure du cours : cf. manuel p. 157 + exposés).

I/ LE RENFORCEMENT DU POUVOIR ROYAL

A - De François Ier à Louis XIII : un État organisé

✓ 1 - François Ier, « Empereur en son royaume »

Durant le règne de **FRANÇOIS IER (1515-1547)**, la France connaît une longue période de paix intérieure. Alors que ses prédécesseurs étaient souvent contestés, ce souverain affirme son autorité :

- Il agrandit le domaine royal (*Bretagne et Auvergne : cf. carte projetée*), qui se confond désormais avec le royaume.

- Il obtient à partir de **1516** (Concordat de Bologne) le contrôle du clergé français (*il nomme les évêques et les abbés*).

- Les **GRANDS** du royaume (membres de la haute-noblesse), moins riches que lui (*alors qu'auparavant nombreux étaient les seigneurs plus riches que le roi*) lui obéissent.

➔ Cette puissance nouvelle et inédite, François Ier la met en scène, que ce soit par l'architecture, comme par le faste de sa **COUR** = **EXPOSÉ : « LA COUR ET CHAMBORD »**.

✓ 2 - Une administration modernisée

[DIAPO] L'administration royale a été mise en place en France au Moyen-âge. Au début de l'époque moderne, son **fonctionnement général** reste globalement le même :

- Le roi est assisté par des **conseils** et des **ministres** dans ses prises de décisions, qui prennent la forme de textes (édits et **ORDONNANCES**).

- Dans tout le pays, des fonctionnaires (ou **OFFICIERS**) sont chargés de l'administration, de la justice et de la levée des impôts (*taille, gabelle, etc.*). Le **nombre croît** : ils sont 6000 sous François Ier, et 45000 sous Louis XIII. *Ainsi les rois améliorent la collecte de l'impôt, et donc leur puissance.*

➔ Pour renforcer leur pouvoir, des rois modernisent l'administration de l'État.

EXPOSÉ : « L'ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERÊTS (1539), ET LA CRÉATION DES INTENDANTS ».

B - Louis XIV (1661-1715), roi absolu

Malgré un net renforcement au XVIème siècle, le pouvoir royal n'est pas absolu dans la première moitié du XVIIème siècle :

→ Il se heurte à des **contre-pouvoirs** : le **parlement de Paris** (*haute cour de justice*) qui peut faire des remontrances au roi. Ou les **ETATS-GENERAUX**, assemblée composée des représentants des 3 ordres, convoquée en cas de crise, qui peut par exemple s'opposer à un nouvel impôt, etc.

→ Il est affaibli à la fin du XVIème siècle par les **guerres de religion** (cf. *Thème II et suite*).

→ Il est partagé. Ainsi le roi Louis XIII nomme le cardinal de **RICHELIEU** premier ministre : de **1624-1642**, c'est lui qui, dans les faits, dirige le pays. Puis dès **1643**, pendant l'enfance de Louis XIV, le pays est essentiellement dirigé par le cardinal **MAZARIN**, premier ministre et favori de la mère du roi. Les choses évoluent toutefois à la mort de MAZARIN, en **1661**.

✓ 1 - 1661 : le roi gouverne seul

EXPOSÉ : « 1661 : L'ABSOLUTISME ».

TRANSITION - A partir de 1661, Louis XIV fait aussi construire un immense château, destiné à accroître le pouvoir royal. Comment ?

✓ 2 - Versailles et sa cour : instruments de l'absolutisme

EXPOSÉ : « VERSAILLES ET LA VIE DE COUR ».

APPORT - Louis XIV cherche aussi à contrôler les esprits, mettant en place une **véritable propagande royale** :

- Il s'attache les services des meilleurs artistes et écrivains, en les soutenant financièrement.
- Les journaux, les livres ou les pièces de théâtre ne peuvent pas être publiés sans autorisation préalable du roi.

TRANSITION - Tout au long de la période moderne, la monarchie française affirme sa souveraineté en renforçant le pouvoir royal et l'emprise de l'Etat sur le royaume. Mais pour cela, la monarchie doit aussi lutter contre de nombreuses divisions et oppositions intérieures.

II/ LA LUTTE CONTRE LES DIVISIONS ET LES OPPOSITIONS INTÉRIEURES

A - La politique d'unification religieuse

✓ 1 - Les rois face aux guerres de religion

[RAPPELS DU THEME II D'HISTOIRE] Dans la deuxième moitié du XVIe siècle, la France est déchirée par les **guerres de Religion (1562-1598)** entre catholiques et protestants, qui affaiblissent le pouvoir royal : les rois ne parviennent pas à rétablir la paix civile, et sont accusés de trahison par chacun des deux camps (cf. *massacre de la St-Barthélémy*). Ils doivent convoquer les Etats Généraux.

En 1589, la couronne revient au bourbon Henri de Navarre, chef du parti protestant, qui devient **HENRI IV (1589-1610)**. Pour ramener la paix dans le royaume, il ... :

- se convertit au catholicisme pour pouvoir être sacré
- signe l'**Édit de Nantes (1598)** : cette loi donne aux protestants la liberté du culte et leur octroie 60 places de sûreté (forteresses). La France retrouve la paix.

→ Mais en **1610** Henri IV est assassiné et les troubles religieux reprennent sous Louis XIII et son premier ministre Richelieu.

EXPOSÉ : « LE SIEGE DE LA ROCHELLE (1627-28) »

✓ 2 - La révocation de l'Édit de Nantes

Si les protestants perdent leurs places de sûreté sous Louis XIII, ils conservent leur liberté de culte. Mais ils la perdent en **1685**, sous le règne de Louis XIV pour qui l'autorité de l'Etat ne peut être assurée car par l'entière unité religieuse de la France. C'est la Révocation de l'Édit de Nantes.

EXPOSÉ : « LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1685) »

TRANSITION - *Pour renforcer leur autorité, les rois ont donc cherché à assurer l'unité religieuse du pays. Ils ont aussi dû faire face à des oppositions politiques, croissantes à mesure que leur pouvoir se faisait plus important.*

B - La soumission du peuple et de la noblesse

✓ 1- La haute-noblesse conteste l'autorité royale

Durant la première moitié du XVIIe siècle, de nombreux **GRANDS** (membres de la haute-noblesse) se révoltent contre l'autorité grandissante de l'Etat. Pour soumettre la noblesse, l'Etat n'hésite pas à exécuter les insoumis et à raser les châteaux des grands seigneurs.

EXPOSÉ : « LA CONSPIRATION DE MONTMORENCY (1630-1632) »

APPORT - Une guerre civile éclate même durant la minorité de Louis XIV : c'est la **Fronde (1648-1653)** qui unit le Parlement de Paris et la haute-noblesse, qui désirent renforcer leur pouvoir, contre le gouvernement du cardinal **MAZARIN**. Lors de cet épisode de guerre civile, la famille royale, menacée, doit fuir Paris. Traumatisé, le jeune Louis XIV se promet de domestiquer la noblesse.

✓ 2 - Les révoltes populaires : limite de l'absolutisme ?

Le XVIIème siècle est marqué par de nombreuses révoltes populaires appelées **JACQUERIES** (**révoltes paysannes**). Régulières depuis le Moyen-âge, elles s'amplifient sous le règne de Louis XIII, et plus encore sous le règne de Louis XIV [DOC. 6 p. 185]. *Quelles sont les causes de ces révoltes ? En quoi témoignent-elles des limites de l'absolutisme ?*

EXPOSÉ : « LA RÉVOLTE DES BONNETS ROUGES (1675) »

TRANSITION - *L'Etat affirme sa souveraineté en soumettant peu à peu les oppositions intérieures, et en imposant l'unité religieuse du pays. Mais la monarchie se renforce aussi en développant sa puissance à l'extérieur.*

III/ L'ÉTAT S'AFFIRME CONTRE LES PUISSANCES EXTÉRIEURES

A - La guerre : un outil d'affirmation de la monarchie

[DIAPO] Durant toute l'époque moderne, les rois de France mènent de nombreuses guerres, essentiellement contre l'Angleterre et les Habsbourg (Espagne + Saint-Empire germanique). L'armée devient, **permanente**, et se modernise : elle compte **630.000 hommes** à la mort de Louis XIV. C'est alors la 1ère d'Europe. La plupart des guerres aboutissent à des victoires françaises :

- [DIAPO CARTE] Ces victoires permettent l'extension des limites du royaume : sous Louis XIV, le territoire s'étend surtout au Nord et à l'Est, et même un peu au Sud avec le Roussillon.
- Les territoires conquis sont protégés par de nouvelles places fortes, modernes et résistantes à l'artillerie, conçues par **Vauban**. Le royaume est ainsi ceinturé de places défensives.
- Ces guerres épuisent aussi le royaume (*hausse de taxes : cf. doc. 4 p. 169, etc.*).

→ Envisageons les conséquences de la plus longue guerre dans laquelle la France a été engagée au XVIIème siècle.

EXPOSÉ : « LE TRAITÉ DES PYRÉNÉES (1659) »

B - Le développement du commerce extérieur

→ Dès le XVIème siècle, la France s'engage dans la conquête de colonies, afin d'augmenter sa puissance maritime et commerciale : François Ier prend possession du Québec, Louis XIII de la Guadeloupe et de la Martinique, Louis XIV de la Guyane, de Saint-Domingue et de la Louisiane.

→ Sous Louis XIV, l'Etat dirige l'économie. Son contrôle est confié à **COLBERT**. Il met en place le **MERCANTILISME** : il s'agit de limiter le plus possible les importations et d'augmenter les exportations pour faire rentrer le plus d'argent possible dans le royaume. Pour cela, Colbert attire les talents étrangers (*en leur octroyant des privilèges*), impose des règles de fabrications aux manufactures (*chargées de produire des biens de haute qualité qui sont exportés dans toute l'Europe*), etc. Il crée aussi des **COMPAGNIES DE COMMERCE**.

EXPOSÉ : « LA COMPAGNIE FRANCAISES DES INDES ORIENTALES »

CONCLUSION

L'Etat monarchique français se renforce de plus en plus à l'époque moderne. Cette affirmation de la souveraineté, qui atteint son apogée avec Louis XIV, est le fruit d'une longue lutte du pouvoir royal pour soumettre toute la société française et pour s'affirmer face aux autres puissances européennes. *L'évolution politique de l'Angleterre est très différente.*